

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES

ARRÊTÉ

Service:

Prévention et tranquillité publique 2025

Références: P.L.C - E.L..

096 -2025

Objet:

PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT - RUE

DE LA POMMERAYE - ANGLE BOULEVARD DE L'OCEAN - DU 15/02/2025 AU

28/02/2025.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°711-2024 en date du 26 décembre 2024 ;

la demande de l'entreprise COLAS CENTRE OUEST - AGENCE GADAIS et ATLANTIC Considérant

> PAYSAGES qui souhaite réaliser des travaux d'aménagement de voirie, rue de la Pommeraye (section comprise entre le boulevard de l'Océan et le boulevard François Blancho), il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la

durée des travaux;

que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 14 février 2025 ; Considérant

<u>arrête</u>

Article unique: Les dispositions de l'arrêté n°711-2024 en date du 26 décembre 2024 sont prorogées jusqu'au 28 février 2025.

À Couëron, le

1 9 FEV. 2025

Carole Grelaud Maire

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.